



# SEZOENS RALLY

**18/05/2024**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Division 1**

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
1.1.	Préambule .....	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route.....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye .....	4
2.	Organisation .....	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte .....	4
2.2.	RACB 2WD trophy 2024Approbations .....	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact.....	4
2.4.	Comité d'Organisation .....	5
2.5.	Commissaires sportifs .....	5
2.6.	Délégués ASN .....	5
2.7.	Principaux Officiels.....	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées .....	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements.....	6
4.	Engagements .....	7
4.1.	Date de clôture des engagements.....	7
4.2.	Procédure d'engagement.....	7
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules .....	7
4.4.	Droits d'engagements.....	9
4.5.	Paieement.....	9
4.6.	Remboursements .....	10
5.	Assurance .....	10
5.1.	Responsabilité civile « circulation » .....	10
5.2.	Responsabilité civile « Bénévoles » .....	11
5.3.	Comportement en cas d'accident (code de la route national) .....	11
5.4.	Dépannage .....	11
5.5.	Clause dérogatoire.....	11
6.	Publicité et identification .....	11
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur.....	12
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur .....	12
6.3.	Identification .....	12
7.	Pneus.....	12
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye .....	12
7.2.	Pneus pour la reconnaissance .....	12
8.	Carburant .....	13
8.1.	Types de carburant .....	13
8.2.	Procédure de commande .....	13
8.3.	Procédure de distribution .....	13
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales.....	13
9.1.	Procédure d'enregistrement .....	13
9.2.	Restrictions spécifiques.....	14
10.	Vérifications administratives.....	14
10.1.	Documents à présenter : .....	14
10.2.	Horaire (sur convocation).....	14
11.	Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation) .....	14
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire .....	14
11.2.	Equipements de sécurité des pilotes.....	14
11.3.	Niveau sonore.....	15
11.4.	Exigences nationales particulières .....	15
11.5.	Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) .....	15

12. Autres procédures et règlement .....	15
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ.....	15
12.2. Procédure d'arrivée.....	15
12.3. Pointage en avance autorise .....	16
12.4. Procédures spéciales et activités.....	16
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye .....	18
13. Identification des officiels.....	18
14. Prix.....	18
14.1. Coupes.....	18
14.2. Primes et pneus gratuite .....	18
14.3. Prix spéciaux.....	18
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel .....	18
15.1. Vérifications finales .....	18
15.2. Droits de réclamation .....	19
15.3. Droits d'appel .....	19
Annexe 1 – Itinéraire.....	20
Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents.....	22
Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire .....	23
Annexe 4 – Parc d'assistance .....	24

## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : 47<sup>ste</sup> Sezoensrally

Date de l'épreuve : 18/05//2024

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2024) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2024 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte néerlandais fera foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 139 km

Gravier : circa 30% km

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	5
Nombre des épreuves spéciales	12
Longueur totale du rallye	276 km
Longueur totale des ES	139 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2024

Junior Belgian Rally Championship 2024

Belgian Rally Master Cup 2024

Belgian Rally Lady Cup 2024

Historic Belgian Rally Championship 2024

RACB 2WD Trophy 2024

MATS performance RACB M Cup

Stellantis Motorsport Rally Cup Belux

Clio Trophy Belgium

Histo-Cup Belgium

### 2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : **BRC05-M27**

en date du : **28/03/2024**

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	RT Moustache
Représentant de l'organisation :	VOSEN Raf
Adresse :	Dorperheideweg 56
Code Postal et ville	3950 Bocholt
Téléphone :	+32 (0)497 52 05 57
E-mail :	info@sezoensrally.be
Website :	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>

## 2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation : CUSTERS Danny - KERKHOF S Tony - MICHELS Marc  
BABELIOWSKY Bart - VRIJENS Gerard - VOSSEN Raf -  
SMEETS Eddy

### Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	LASURE Andy
Commissaire Sportif	KOHL Colin
Commissaire Sportif	PAUWELS Amber

## 2.5. Délégués ASN

	Nom
SAFETY Rally Manager	PENASSE Alain
Délégué Technique RACB	BOEVER Lucas
Responsable Chronométrage RACB	FORREST Filiep
Responsable Licence RACB	BAL Cécile
RACB Rally Manager	DUPAN Anton
Délégué Homologation RACB	VANDECASTEELE Bjorn

## 2.6. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	SMEETS Eddy	
Directeur de Course Adjoint	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Directeur de Course Adjoint	DECKERS Rudy	
Responsable Sécurité	MICHELS Marc	
Responsable Sécurité Adjoint	WAELEBERS Jonas	
Chef de File Technique	LEMMELIJN Kristof	2946
Secrétaire du Rallye	KERKHOF S Tony	SEZOFF-002
Médecin en Chef	Dr BEIRNAERT Jan	2064
Chef Chronométrateur	DESCHILDRE Chris	2669
Chargé Relations Concurrents	BRUYNEEL Hugo	0045
Chargé Relations Concurrents	VAN DE KIMMENADE Hedi	SEZOFF-001
Chargé Relations Concurrents	DECKERS Timo	SEZOFF-003
Responsable Presse	VAN OPSTAL Hugo	
Responsable Environnement	SCHILS Raf	

### 2.6.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	GEVERS Michael	
	LOOYAERTS Maryse	
Voiture sécurité « 00 »	ULENS Theo	2379
	ULENS Tim	3212
Resp. ES Goolder	BOYEN Ferdi	3826
Resp. ES Brueghel	HAUSPIE Olivier	
Resp. ES Gerdingen	DE LOOIJER Roberto	
Resp. ES Veldhoven	NYS Jan	

## 2.7. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Bocholt VV  
Adresse : Eikenlaan 1  
Code Postal & ville : 3950 Bocholt  
Téléphone : +32 (0)470 03 10 44  
E-mail : [info@sezoensrally.be](mailto:info@sezoensrally.be)

PC du rallye opérationnel :

- vendredi 17/05/2024 8h00 – 20h00
- samedi 18/05/2024 7h00 – fin du rallye

Parc d'assistance opérationnel :  
du 16/05/2024 12h00 au 18/05/2024 23h59

**Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):**

<http://www.sezoensrally.be> → « Deelnemers » → « Officieel Uithangbord ».

**SPORTITY app** : Sezoens24

## 3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Publication du Règlement Particulier	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	01-04-24	8h00
Ouverture des engagements	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	01-04-24	8h00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	06-05-24	12h00
Date de clôture des engagements	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	06-05-24	12h00
Date de clôture pour la séance de mise au point	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	06-05-24	12h00
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	06-05-24	12h00
Publication de la liste des engagés numérotées	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	15-05-24	20h00
Publication des horaires des vérifications administratives et techniques	<a href="http://www.sezoensrally.be">www.sezoensrally.be</a>	15-05-24	20h00
Ouverture Parc d'assistance	Sportzone de Damburg	16-05-24	12h00
Séance de mise au point ES Beerendruk	Beek - Bree	16-05-24	13h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias	Rijhal Damburg	17-05-24	7h00
Ouverture PC Rally	Bocholt VV	17-05-24	8h00
Distribution des road book et carte du parcours	Bocholt VV – kantine	17-05-24	8h00
Vérifications administratives	Bocholt VV – kantine	17-05-24	8h00
Début des reconnaissances	parcours	17-05-24	9h00
Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	Podium Rallyvillage Eikenlaan 1 Bocholt	17-05-24	9h00
Fin de distribution du road book et de la carte	Bocholt VV – kantine	17-05-24	12h00
Fin des reconnaissances	Parcours	17-05-24	19h00
Conférence de Presse Kroon oil BRC (sur invitation)	A déterminer	17-05-24	19h00
Publication liste des voitures admises au départ	DNB Sportity	17-05-24	22h00
Publication de l'ordre des départs	DNB Sportity	17-05-24	22h00
Départ du Rallye	Parc de départ – TC 0A	18-05-24	7h57

Restitution des systèmes de suivi	Holding area Kerkplein	18-05-24	20h00
Remise des coupes	Podium – TC 12C	18-05-24	20h23
Arrivée du Rallye	Parc fermé – TC 12D	18-05-24	20h28
Vérification technique final (sur convocation)	Q8 Reumers Kaulille	18-05-24	
Conférence de presse finale	Perscentre	18-05-24	
Publication du classement provisoire	DNB - Sportity	18-05-24	21h30
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	DNB – Sportity	18-05-24	22h30

## 4. Engagements

### 4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

Toute personne qui désire participer au « Sezoensrally 2024 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 06/05/2024 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une **pénalité allant de 200 € au « refus de départ »**.

### 4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

#### 4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 100.

#### 4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2024

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants: a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm, b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté.  World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de Annexe J 2010.
	A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
	E12 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024
RC2	RALLY2	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2024.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art.260 E de l'Annexe J 2024.

	<b>NR4</b> (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Art 254 de l'Annexe J 2019.
	<b>R4</b> (VR4)	Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
	<b>S2000-RALLY:</b> atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 (Art. 254A de l'Annexe J 2013)
	<b>RRC *</b>	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
<b>RGT</b>	<b>RGT FIA</b>	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2024.
	<b>GTN</b>	Voitures avec homologation ASN RACB GTN21 & RACB GTN22, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024
	<b>GTP</b>	Voitures avec homologation ASN RACB GTN23 & RACB GTP24, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024
<b>RC3</b>	<b>Rally3</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
<b>RC4</b>	<b>Rally4</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2024. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>A</b> KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc. et conforme à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019
	Groupe <b>N</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019. (N3)
	<b>R3</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	<b>R3</b> (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.
	Groupe <b>A</b> (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
<b>RC5</b>	<b>Rally5</b> (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
	<b>Rally5-Kit</b> (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2024
	<b>Rally5</b> (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>N</b> (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.
<b>NAT1</b>	<b>M16</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
<b>NAT2</b>	<b>M15</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	<b>M14</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	<b>E11</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.

<b>NAT3</b>	<b>M13</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2024.
	<b>E10</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.
	<b>E9</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024.

#### 4.4. Droits d'engagements

##### 4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

CLASSE	Paiement avant 06/05/2024 12h00	Paiement après 06/05/2024 12h00	Inscription sans publicité organisateur
RC2 – RGT	€960	€1.060	€2.000
Autres classes	€810	€910	€1.800
2WD Trophy Junior BRC & cups	€660	€760	€1.500
Shakedown RC2 - RGT	€150	€200	€300
Shakedown	€100	€200	€300

##### 4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service :	<b>EN ACCORD avec les Organisateurs</b>
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE »	1
Badge Refueling Area	1
Panneau de reconnaissance	1
Road Book	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (set)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, avant le 06/05/2024 à 12h00.

#### 4.5. Paiement

##### Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de RT Moustache (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

- **Références du compte bancaire :**

Titulaire : vzw RT Moustache  
Banque : BNP Paribas Fortis  
IBAN : BE87 2350 0602 2294  
SWIFT / BIC : GEBABEBB

- **Communication :** « nom du pilote & co-pilote + SR2024 »

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

Pour toute information complémentaire relative au paiement et/ou à la facturation, le concurrent doit contacter :

Raf Vossen

Tel : +32 (0)497 52 05 57

Email : [facturatie@sezoensrally.be](mailto:facturatie@sezoensrally.be)

**Important!!** Pour recevoir une facture, toutes les informations de facturation doivent être saisies correctement lors de l'inscription en ligne. Ce n'est qu'alors qu'une facture pourra être délivrée (après le rallye). Aucune information saisie lors de l'inscription ne constituera une facture !

## 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

### Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur ([info@sezoensrally.be](mailto:info@sezoensrally.be)). Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 06/05/2024 à 12h00 :

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 06/05/2024 à 12h00 :

un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

### Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

## 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2024, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile « circulation »

#### Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

## Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

### Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

**Protection Juridique :** 15.000 € par sinistre

### Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

## 5.2. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

### Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

## 5.3. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doi(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2024.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

## 5.4. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

## 5.5. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

## 6. Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2024.

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

## 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :

voir additif 2 - règlement

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :

voir additif 2 - règlement

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :

publicité du BRC 2024

Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur :

publicité du BRC 2024

Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur :

publicité du BRC 2024

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

## 6.2. Publicité facultative de l'organisateur

**Publicité supplémentaire de l'organisateur :**

- autocollant à déterminer - voir additif 2 – règlement et additif extra et/ou note autocollants

## 6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

### 6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 7. Pneus

### 7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent utiliser les pneus du manufacturier MICHELIN disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

### 7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

### 7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT et RC3: 10 pneus
- pour les voitures des classes RC4 et RC5 : 8 pneus
- En plus, 5 pneus pluies hors de ce quota peuvent être utilisés.

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2024 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

## 8. Carburant

### 8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2024.

- 8.1.1 les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.

### 8.2. Procédure de commande

- 8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

**GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)**

Website : <https://gutts.nl/product-categorie/refuel/>

Email : [refuel@gutts.nl](mailto:refuel@gutts.nl)

### 8.3. Procédure de distribution

**Refueling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- **Station-service – Q8 station Reumers**

Adresse : Fabrieksstraat 115 – Kaulille (Bocholt)

Paielement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refueling Zone « GUTTS »**

Adresse : Nevenplein Kaulille (Bocholt)

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

**Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement :** samedi 18/05/2024 de 8h00 à 20h00

## 9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances :

Vendredi 17/05/2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

### 9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

Lieu : Bocholt VV – kantine (premier étage)

Adresse : Eikenlaan 1 - Bocholt

Date : 17/05/2024 de 8h00 à 12h00

#### 9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible sur le TOAV. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré à la distribution du roadbooks / contrôle des documents.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

## 9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

### 9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués ci-dessus. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

### 10.1. Documents à présenter :

- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)

### 10.2. Horaire

Date et heure : 17/05/2024 de 8h00 à 12h00

Lieu : Rally HQ - Bocholt VV (cantine – premier étage)

## 11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3). Pour les Rally2, le temps pour le contrôle technique sera plus long, enfin de pouvoir contrôler les pop-offs.

### 11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : 17/05/2024 de 9h00 à 19h00

Lieu : Podium Rallyvillage – sportzone de Damburg

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye. Le programme sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

**Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (format DIN A3)

### 11.2. Equipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

### 11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

### 11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

### 11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

#### 11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » GeoDynamics fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront installés au parc d'attente avant le départ contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

#### 11.5.2 Restitution

**Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur dans le Parc fermé de Fin du rallye.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Bocholt VV – Eikenlaan 1) pendant les heures d'ouverture.

## 12. Autres procédures et règlement

### 12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il y a un parc d'attente avant le départ. Les participants doivent se présenter au parc d'attente **15 minutes avant leur heure de départ** (pour installation d'un système de suivi). Du parc d'attente TCOA OUT, ils se dirigent vers le podium TC 0B.

Le départ du Rallye aura lieu, le 18/05/2024 à 7h57, au CH0A Parc d'attente OUT, situé lieu au parc fermé fin du rallye et aussi holding area Damburg avant Service B & D.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute, sauf décision contraire de la direction du course.

Les heures de départ seront publiées le 17/05/2024 à 22h00 à DNB Sportity.

#### 12.1.1 Zone de départ

Le parc d'attente n'est pas une Zone Média. L'assistance n'est pas autorisée dans le parc d'attente et dans la zone de départ.

### 12.2. Procédure d'arrivée

Après le dernier ES, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé à partir du holding area Kerkplein IN et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur. Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateur.

## Remise des Coupes :

Date et heure : 18/05/2024 de 20h30  
Lieu : Podium Rallyvillage

### 12.3. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH 12D (Parc fermé IN)

### 12.4. Procédures spéciales et activités

#### 12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### 12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

#### 12.4.3 Sécurité des Équipages

**Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.**

#### 12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

#### 12.4.5 Autres points

##### Ouvreurs / gravel crew / route note cars (RNC)

L'accès aux ES sera autorisé aux conditions suivantes :

- L'organisation se réserve le droit de restreindre l'accès.
- Le document ouvreur doit être soumis **au Rally HQ le vendredi 18 May avant 20h00** au plus tard.
- L'ouvreur doit être en possession d'une licence RACB et d'une carte d'identité pour recueillir les documents nécessaires et le système de suivi.
- Seules deux personnes inscrites sont autorisées dans la voiture ouvreuse.
- Un seul ouvreur par équipe est acceptée/autorisée.
- L'ouvreur reçoit un numéro de porte RNC délivrée par l'organisation.
- L'ouvreur doit démarrer le test depuis le départ et fait çà maximum une fois par section.
- L'accès au ES est limité entre 80 et 70 minutes avant la première voiture de course.
- L'accès à la session de test du jeudi 16 mai 2024 est STRICTEMENT INTERDIT.
- Le pilote doit respecter le code de la route, y compris lors des épreuves spéciales
- La direction de course peut suspendre l'accès à tout moment.
- Il est interdit de s'arrêter longtemps sur l'ES ou à stop finish.
- Le participant est responsable de son ouvreur. Le premier commentaire est une amende de 200 euros.
- La vignette du numéro de porte ne donne **pas accès au parc d'assistance**. Vous pouvez vous garer au P7.
- Tout comportement contraire et/ou préjudiciable au bon déroulement de l'épreuve, causé par un ouvreur, pourra être soumis au terrain de sport du RACB sous la responsabilité du participant utilisant cet oubli nominatif.

- Toutes les voitures doivent être équipées d'un Safety Tracking System GeoDynamics fourni par l'organisateur. Celle-ci devra être remise au Rally HQ au plus tard le samedi 18 mai 2024 à 20h00, faute de quoi des frais supplémentaires seront facturés à l'équipe.

- Si le véhicule immatriculé doit être remplacé, cela doit être signalé immédiatement à l'organisation avec les coordonnées de l'autre véhicule utilisé. Le système de suivi doit alors être transféré à l'autre véhicule.

Le pack ouvreur coûte 150 euros et comprend :

\* Laissez-passer pour le véhicule immatriculé

\* Un roadbook et une carte générale

### **Mises à température des pneus et freins**

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Une Tyre Warming Area (TWA) est prévue pour chaque ES (art.44.4). Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

### **Vitesses**

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2). Tous les officiels (voir 2.7) peuvent agir en qualité de juge des faits. Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

### **Parc d'assistance**

Le Parc d'assistance sera situé : Sportzone de Damburg – Eikenlaan – Bocholt

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) →

« Concurrents » → « Parc d'assistance », avant le 06/05/2024 à 12h00.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

### **Caméras Embarquées**

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

### **Zones media**

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

### **Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye**

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 18/05/2024 à 23h59.

## 12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).  
FR : 07805 1300 – NL : 07805 1200

## 13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	jaune
Vérifications Techniques	Noir (précisez le texte ou logo)
Chef de Poste / départ / start	Bleu (précisez le texte ou logo)
Responsable d'E.S.	vert
Commissaire de Sécurité	orange
Marshalls	jaune
Radio	jaune
Docteur et Paramédicaux:	blanc

## 14. Prix

### 14.1. Coupes

- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement général de l'épreuve, pilote & copilote
- au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement Historic Belgian Rally Championship
- au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement Belgium Junior Championship
- au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement RACB Master Cup
- au 1<sup>er</sup> pilote & copilote du classement RACB 2WD Trophy
- au 1<sup>er</sup> pilote & 1<sup>er</sup> copilote féminin > vervangen door eerste dame OK, zie ook verder

### 14.2. Primes et pneus gratuite

Dans plusieurs classes, il y a une prime de €500 pour les vainqueurs. Parmi les autres pilotes à l'arrivée, une autre prime de €500 sera tirée au sort.

Pour les voitures des classes RC2-RC3-RC4 et RC5 des pneus gratuits seront distribués.  
Voir règlement BRC art 66.3 pour tous les détails.

### 14.3. Prix spéciaux

- Top 3 du MATS performance RACB M cup – pilot & co-pilote
- Top 3 du Stellantis Motorsport Rally Cup Belux – pilot & co-pilote
- Top 3 du Clio Trophy Belgium – pilot & co-pilote
- 1<sup>st</sup>e Histo-Cup Belgium - pilot & co-pilote
- 1<sup>st</sup>e 100% team féminin - pilot & co-pilote

## 15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

### 15.1. Vérifications finales

Date et heure : 18/05/2024 à partir de 20h30 – après finish podium  
Lieu : Q8 garage Reumers – Fabrieksstraat 115 – Kaulille (Bocholt)

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

## 15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

## 15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **3.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.



### **RAPPEL :**

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2024, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Sezoensrally 2024 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

## Annexe 1 – Itinéraire

### Sezoensrally Bocholt 18 Mei 2024

**LEG 1- SECTIONS 1 - 2 - 3 & 4**
**SATURDAY 18.05.2024**

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1 <sup>st</sup> Car Due
<b>RZ</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
<b>0</b>	<b>Distance to next Refuel</b>	<b>(23,43)</b>	<b>(20,84)</b>	<b>(43,67)</b>		
0A	Wachtpark OUT		-	-	-	07:57
0B	<b>Podium</b>		0,12	0,12	00:03	<b>08:00</b>
0C	Tyre Check		0,60	0,60	00:05	08:05
1			11,16	11,16	00:18	08:23
	(TWA)		0,41	0,41	-	-
<b>SS 1</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>14,30</b>	-	-	00:03	<b>08:26</b>
2			6,98	21,28	00:28	08:54
	(TWA)		0,37	0,37	-	-
<b>SS 2</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>08:57</b>
			1,20	-	-	-
<b>RZ</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
<b>1</b>	<b>Distance to next Refuel</b>	<b>(46,46)</b>	<b>(45,32)</b>	<b>(91,78)</b>		
2A	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein IN		6,86	17,19	00:36	09:33
2B	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein OUT		-	-	00:30	10:03
2C	Podium / Service IN		0,93	0,93	00:05	10:08
<b>Service A De Damburg</b>					<b>30'</b>	
2D	Service OUT / Tyre check	max	0,60	0,60	00:30	10:38
3	Kapel		4,91	4,91	00:12	10:50
	(TWA)		0,52	0,52	-	-
<b>SS 3</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,90</b>	-	-	00:03	<b>10:53</b>
4			4,72	14,62	00:20	11:13
	(TWA)		0,54	0,54	-	-
<b>SS 4</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>13,13</b>	-	-	00:03	<b>11:16</b>
4A	Holding Area - Damburg IN		5,40	18,53	00:25	11:41
4B	Holding Area - Damburg OUT / Service IN		-	-	00:03	11:44
<b>Service B De Damburg</b>					<b>30'</b>	
4C	Service OUT / Tyre check	max	0,72	0,72	00:30	12:14
5			11,16	11,16	00:18	12:32
	(TWA)		0,41	0,41	-	-
<b>SS 5</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>14,30</b>	-	-	00:03	<b>12:35</b>
6			6,98	21,28	00:28	13:03
	(TWA)		0,37	0,37	-	-
<b>SS 6</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>13:06</b>
			1,20	-	-	-
<b>RZ</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
<b>2</b>	<b>Distance to next Refuel</b>	<b>(46,46)</b>	<b>(45,32)</b>	<b>(91,78)</b>		
6A	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein IN		6,86	17,19	00:36	13:42
6B	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein OUT		-	-	00:30	14:12
6C	Podium / Service IN		0,93	0,93	00:05	14:17
<b>Service C De Damburg</b>					<b>30'</b>	
6D	Service OUT / Tyre check	max	0,60	0,60	00:30	14:47

section 1

section 2

section 3

# Sezoensrally Bocholt 18 Mei 2024

**LEG 1- SECTIONS 1 - 2 - 3 & 4**

**SATURDAY 18.05.2024**

TC	Location	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	1 <sup>st</sup> Car Due
<b>RZ 0</b>	<b>Distance to next Refuel</b>	(23,43)	(20,84)	(43,67)		
0A	Wachtpark OUT		-	-	-	07:57
0B	<b>Podium</b>		0,12	0,12	00:03	<b>08:00</b>
0C	Tyre Check		0,60	0,60	00:05	08:05
1			11,16	11,16	00:18	08:23
	(TWA)		0,41	0,41	-	-
<b>SS 1</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>14,30</b>	-	-	00:03	<b>08:26</b>
2			6,98	21,28	00:28	08:54
	(TWA)		0,37	0,37	-	-
<b>SS 2</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>08:57</b>
			1,20	-	-	-
<b>RZ 1</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
	<b>Distance to next Refuel</b>	(46,46)	(45,32)	(91,78)		
2A	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein IN		6,86	17,19	00:36	09:33
2B	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein OUT		-	-	00:30	10:03
2C	Podium / Service IN		0,93	0,93	00:05	10:08
<b>Service A De Damburg</b>					<b>30'</b>	
2D	Service OUT / Tyre check	max	0,60	0,60	00:30	10:38
3	Kapel		4,91	4,91	00:12	10:50
	(TWA)		0,52	0,52	-	-
<b>SS 3</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,90</b>	-	-	00:03	<b>10:53</b>
4			4,72	14,62	00:20	11:13
	(TWA)		0,54	0,54	-	-
<b>SS 4</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>13,13</b>	-	-	00:03	<b>11:16</b>
4A	Holding Area - Damburg IN		5,40	18,53	00:25	11:41
4B	Holding Area - Damburg OUT / Service IN		-	-	00:03	11:44
<b>Service B De Damburg</b>					<b>30'</b>	
4C	Service OUT / Tyre check	max	0,72	0,72	00:30	12:14
5			11,16	11,16	00:18	12:32
	(TWA)		0,41	0,41	-	-
<b>SS 5</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>14,30</b>	-	-	00:03	<b>12:35</b>
6			6,98	21,28	00:28	13:03
	(TWA)		0,37	0,37	-	-
<b>SS 6</b>	<b>BRC - SS</b>	<b>9,13</b>	-	-	00:03	<b>13:06</b>
			1,20	-	-	-
<b>RZ 2</b>	<b>Refuel, all competitors</b>					
	<b>Distance to next Refuel</b>	(46,46)	(45,32)	(91,78)		
6A	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein IN		6,86	17,19	00:36	13:42
6B	Regroup / Techn.zone / Media - Kerkplein OUT		-	-	00:30	14:12
6C	Podium / Service IN		0,93	0,93	00:05	14:17
<b>Service C De Damburg</b>					<b>30'</b>	
6D	Service OUT / Tyre check	max	0,60	0,60	00:30	14:47

section 1

section 2

section 3

## Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents



**Hedi VAN DE KIMMENADE**

Licentie nr

Tel: +32 (0) 495 30 36 14



**Hugo BRUYNEEL**

Licentie nr 0045

Tel: +32 (0) 476 26 78 56



**Timo DECKERS**

Licentie nr

Tel: +32 (0) 472 75 66 37

### **Donderdag 16 mei – Jeudi 16 Mai – Thursday May 16th**

*11h00 – 16h00*

BTC (Breese Tegel Centrale) test / essai / shakedown

### **Vrijdag 17 mei – Vendredi 17 Mai – Friday May 17th**

*9h00 – 19h00*

Podium technische keuring / controle technique / scrutineering

### **Zaterdag 18 mei – Samedi 18 Mai – Saturday May 18th**

*7h45 – 9h15*

Wachtpark OUT

*Vanaf / à partir de / from 9h30*

Servicezone Damburg en/of regroup Kerkplein

*20h15 – 21h45*

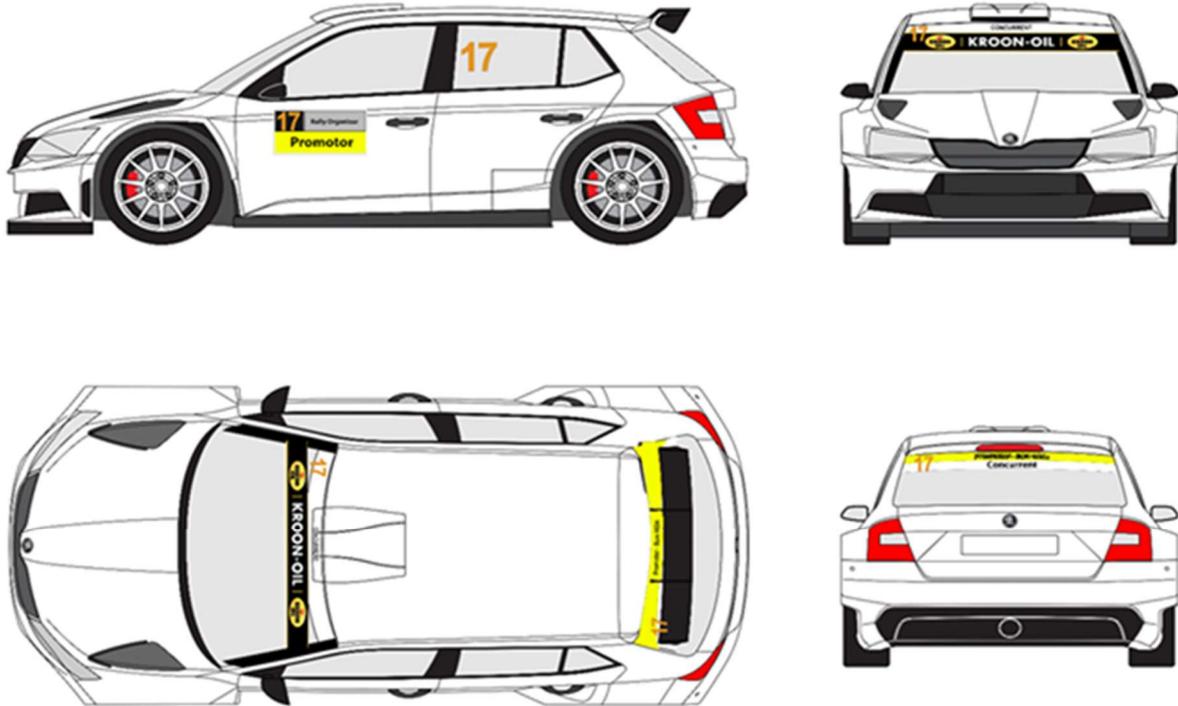
Finish podium

## Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2024. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2024 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).



## Annexe 4 – Parc d'assistance

### Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

### Localisations :

Parc d'assistance : sportzone Damburg – Eikenlaan z/n – Bocholt (voir plan)

Parking remorques: en dehors P5 au sportzone Damburg (voir plan)

### Horaires :

**Accès au parc d'assistance pour installation :** jeudi 16/05/2024 à partir de 12h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

### Réservation des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le [www.sezoensrally.be](http://www.sezoensrally.be) avant 06-05-2024 à 12h00.

### Dimensions :

Chaque concurrent Rally2 bénéficiera d'un emplacement de 10 x 10 mètres. Autres concurrents bénéficiera de 8 mètres de façade.

Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 5 mètres par véhicule supplémentaire (soit : 13 mètres pour 2 voitures, 18 mètres pour 3 voitures, ...).

Si une équipe ne dispose pas de suffisamment d'espace, un espace de service extra peut être acheté. Cela coûte 20 euros par mètre de largeur, hors TVA.

**Sur le service P4, une surface d'appui (plaque métallique, planche de bois, ...) doit être utilisée sous le vérin à cause des dalles d'herbe en plastique.**

### Localisation :

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », lors de la distribution du matériel et des documents :

Lieu : Plan d'assistance à Sportity

Adresse : Sportzone de Damburg – Eikenlaan 1 – Bocholt

**Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.**

**Trailerparking = outside P5**

**P1 = sportcentrum Damburg (NOT for rally)**

**P2 = parking ORG / RACB & Slowly**

**P3 = service**

**P4 = service**

**P5 = parking medewerkers & trailerparking**

**P6 = service**

**P7 = parking PUBLIEK**



### **Accès au parc d'assistance :**

Le parc d'assistance sera accessible :

- aux voitures de reconnaissance **seulement à jeudi et vendredi**
- aux voitures de course
- aux véhicules d'assistance munis d'une plaque « SERVICE » : 1 seul véhicule par « team » ;

**Les véhicules n'ayant pas accès au parc d'assistance, peuvent se garer au parking P7 à proximité.**

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant la nuit du jour 17/05/2024 au jour 18/05/2024, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 18/05/2024 à 23h59, sur l'ensemble du parc d'assistance.

### **Propreté**

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation.

Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

### **Prévention « incendie »**

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...
- l'utilisation de bonbonnes de gaz sont PROSCRITE

### **Diffusion musicale**

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

### **Electricité**

L'électricité peut être obtenue localement pour 25 euros (normal) ou 50 euros (force motrice), hors TVA. Une caution en espèces de 50 euros doit être payée pour une prise adaptateur.

**Les places de service doivent être réservées au plus tard le 6 mai 2024.**

**Si aucune réservation n'est effectuée, l'organisation attribuera une place de service**

**Pour toute demande particulière, contacter : [info@sezoensrally.be](mailto:info@sezoensrally.be)**